

Diplôme de Comptabilité et de Gestion niveau licence

Le DCG a une double finalité :

- ouverture sur le marché de l'emploi vers des métiers de terrain et en croissance ;
- étape d'un cursus plus long avec la poursuite d'études vers les niveaux supérieur, le DSCG, et l'expertise comptable.

Epreuves	Heures (1)	ECTS	Epreuve
1. Introduction au droit	150	12	Ecrit
2. Droit des sociétés	150	12	Ecrit
3. Droit social	150	12	Ecrit
4. Droit fiscal	150	12	Ecrit
5. Economie	210	18	Ecrit
6. Finance d'entreprise	150	12	Ecrit
7. Management	210	18	Ecrit
8. Systèmes d'information de gestion	210	18	Ecrit
9. Introduction à la comptabilité	150	12	Ecrit
10. Comptabilité approfondie	150	12	Ecrit
11. Contrôle de gestion	210	18	Ecrit
12. Anglais appliqué aux affaires	150	12	Ecrit
13. Relations professionnelles	60 + stage 8 semaines	12	Oral
14. Epreuve facultative en langues étrangères			Ecrit

(1) Durée indicative d'enseignement

Ce diplôme correspondant à 2 100 heures d'enseignement et 180 ECTS ou crédits (niveau licence), comporte 12 épreuves écrites, 1 épreuve orale et 1 épreuve facultative de langue étrangère autre que l'anglais, intégré dans les épreuves obligatoires.

Avec le **DCG**, vous pourrez occuper des postes à responsabilité :

- en entreprise : spécialiste de la comptabilité générale, financière, clients, stocks, trésorerie, paie, animateur et formateur d'équipes comptables, contrôleur de gestion...

- en cabinet : assistant qualifié puis superviseur : gestion d'un portefeuille client, établissement des comptes annuels, bilan et comptes de résultat, suivi des stocks, établissement des paies, missions d'audit ou de conseil (mise en place de systèmes d'information, conseil fiscal, conseil en organisation, en management financier...).

L'accès aux épreuves du DCG est de plein droit pour tous les titulaires du baccalauréat ou d'un titre ou diplôme équivalent. Une seule session d'examen par an est prévue, au mois de juin.

Où préparer le DCG et le DSCG ?



En cycles longs, courts ou en alternance, de nombreuses filières conduisent à l'un ou l'autre des diplômes comptables de l'Etat, quels que soient votre profil et votre parcours initial.

A titre indicatif, vous pouvez préparer les épreuves du DCG en 3 ans au sein de lycées publics ou privés sous contrat. Vous pouvez choisir de commencer par une filière courte de type BTS ou DUT (formations en 2 ans) et bénéficier de dispenses d'épreuves. Les étudiants issus de ces filières peuvent poursuivre vers le DCG et au-delà, le cas échéant, en rejoignant une licence professionnelle (programme en un an) ou l'année 3 d'une licence de gestion (licence générale), ou en intégrant l'un des lycées publics ou privés préparant le DCG.

La filière universitaire dédiée à l'expertise comptable passe par le master Comptabilité Contrôle Audit, CCA, mis en place au cours des années 2004-2006 pour succéder à la MSTCF. Le master CCA est un cursus en 2 ans accessible aux titulaires d'une licence ou d'un diplôme gradué licence (bac + 3) dont le DCG. Tous les masters "mention ou spécialité CCA" procurent les mêmes dispenses d'épreuves du DSCG, c'est-à-dire toutes, à l'exception des deux épreuves obligatoires (1 et 4).

L'INTEC, le principal institut du CNAM, propose un cursus complet calqué sur les diplômes comptables de l'Etat. Le niveau licence de l'INTEC s'intitule "DGC, diplôme de gestion et de comptabilité", et procure la dispense du DCG de l'Etat. Le niveau master s'intitule "DSGC, diplôme supérieur de gestion et de comptabilité", et procure les mêmes dispenses d'épreuves du DSCG de l'Etat que le master CCA.

Les étudiants issus des écoles de commerce, des grandes écoles et des écoles d'ingénieurs bénéficient également de dispenses et d'un accès simplifié au stage d'expertise comptable.

En outre, diverses écoles privées proposent un parcours complet de préparation au DCG et au DSCG.

Enfin, la prise en compte (à compter de 2008) du dispositif "validation des acquis de l'expérience" (VAE) ouvre des perspectives nouvelles d'intégration aux niveaux DCG et DSCG.

Avec le **DSCG**, en plus des fonctions précédemment citées, vous pourrez évoluer :

- en entreprise : comme responsable de la comptabilité ou du contrôle de gestion, analyste financier, directeur des services administratifs, comptables et/ou financiers, des ressources humaines...

- en cabinet : comme responsable de mission, manager, senior manager, fondé de pouvoir, avant de devenir ultérieurement associé à part entière.

L'accès aux épreuves du DSCG est ouvert aux titulaires du DCG et à tout titulaire d'un master ou d'un diplôme gradué master délivré en France ou dans un autre Etat de l'Espace européen de l'enseignement supérieur.

Les 2 épreuves "Gestion juridique, fiscale et sociale" et "Comptabilité et audit" sont obligatoires et ne peuvent faire l'objet de dispense. Seules 2 voies peuvent offrir une équivalence à ces 2 épreuves : la VAE et, à titre transitoire, l'épreuve "droit et comptabilité" du DESCF (régime de 1988). Une seule session d'examen par an est prévue, début octobre.